

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Essential Portfolio Selection - Natural Resources Equities

Compartiment de la SICAV Essential Portfolio Selection
Classe d'actions F Cap (LU0266123651)

Ce compartiment est géré par Kredietrust Luxembourg S.A., membre du groupe KBL European Private Bankers S.A.

Objectifs et politique d'investissement

Essential Portfolio Selection - Natural Resources Equities a pour objectif de vous procurer à long terme une croissance de votre investissement.

Le compartiment place, par le biais d'autres fonds, au moins deux tiers de ses avoirs dans des actions de sociétés qui génèrent une part prépondérante de leurs revenus via la prospection, le développement, la production ou l'exploitation de ressources naturelles. Le domaine des ressources naturelles comprend notamment les secteurs suivants : métaux, métaux précieux, pétrole et gaz naturel, eau et énergies alternatives.

Notre processus de sélection des fonds sous-jacents s'articule autour de trois axes. Une analyse quantitative basée sur des critères objectifs (performances, risque...) a pour but de retenir les fonds avec de bons résultats récurrents. Une analyse qualitative basée sur des entretiens avec l'équipe de gestion vise ensuite à s'assurer que les processus et l'organisation mis en œuvre permettent de maintenir la qualité des résultats passés. Enfin, un suivi constant est effectué afin d'adapter

la sélection si les fonds ne satisfaisaient plus à ces critères.

Dans le cadre d'une gestion efficiente, le gestionnaire peut utiliser à titre accessoire des produits dérivés. Ces techniques financières ont pour but de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques suivants : actions, taux d'intérêt et change.

Le compartiment est géré activement sans référence à un benchmark.

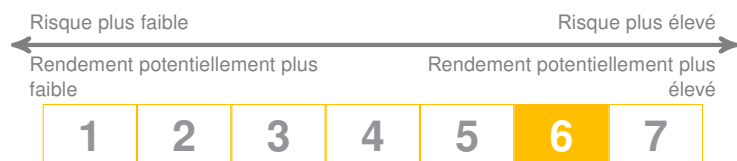
La devise de référence du compartiment et de la classe d'actions est l'EUR.

Les revenus générés par les investissements du compartiment sont réinvestis au sein de celui-ci.

Les actionnaires peuvent sur demande obtenir le remboursement de leurs actions chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg.

Recommandation : ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 5 à 7 ans.

Profil de risque et de rendement



Le calcul de l'indicateur de risque est basé sur des données historiques qui ne constituent pas nécessairement une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque affichée demeure inchangée.

L'indicateur de risque du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le compartiment est classé dans la catégorie 6 en raison de ses investissements, au travers d'OPC, dans des actions de sociétés actives dans le secteur des ressources naturelles.

Votre investissement initial ne bénéficie d'aucune garantie ou protection.

L'indicateur ne tient pas compte des risques suivants :

- Les investissements dans d'autres fonds impliquent que le compartiment est exposé 1) aux risques d'investissement du fonds sous-jacent, 2) à une

duplication des frais et commissions et 3) au risque que le fonds sous-jacent limite ou suspend le droit de rachat.

- Les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact négatif sur la performance de votre investissement. La couverture du risque de change visant, le cas échéant, à minimiser les effets des mouvements de devises peut ne pas donner les résultats escomptés.
- Le compartiment se concentre sur un secteur économique bien défini, ce qui peut le rendre plus volatil qu'un fonds plus largement diversifié en cas d'événements politiques, économiques, sociaux ou fiscaux.
- Les instruments dérivés sont très sensibles aux variations de valeur des actifs auxquels ils se rapportent et peuvent entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
- Le compartiment peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.
- Des processus, systèmes ou contrôles inadéquats, des erreurs humaines ainsi que des événements catastrophiques peuvent être à l'origine de pertes importantes.

Des informations plus détaillées concernant les risques figurent dans le prospectus.

Frais

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, incluant les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

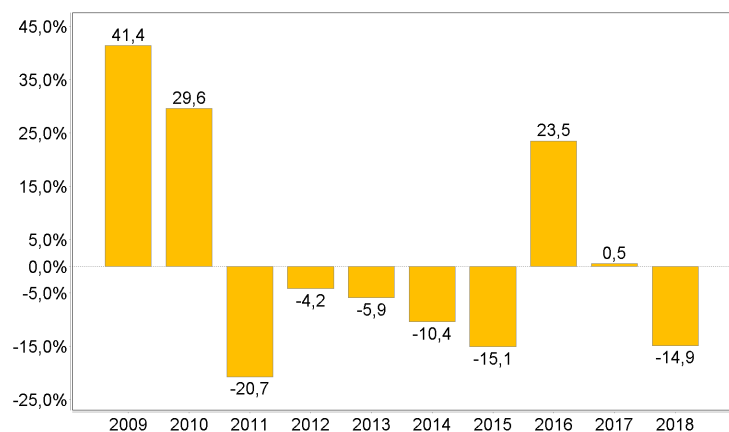
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	0,50%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3,77%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation suite à un changement de la structure des frais. Pour chaque exercice, le rapport annuel de la SICAV donnera le montant exact des frais encourus. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance ;
- les coûts de transaction de portefeuille, excepté dans le cas de frais d'entrée/de sortie payés par le compartiment concernant l'achat ou la vente de parts dans un autre organisme de placement collectif.

Des informations supplémentaires concernant les frais sont disponibles sous la rubrique « Charges et Frais » du prospectus, disponible sur le site internet www.kbl.lu.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances passées inclut les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance et exclut les frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ont été calculées en EUR.

Le compartiment a été lancé en 2006.

La classe d'actions F Cap en EUR a été lancée en 2006.

Informations pratiques

Dépositaire

KBL European Private Bankers S.A.

Informations supplémentaires et publication des prix (VNI)

Le prospectus, les derniers rapports périodiques, les dernières VNI ainsi que des informations supplémentaires peuvent être obtenus sans frais auprès du siège social de la SICAV ainsi que sur le site internet www.kbl.lu.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, sont disponibles sur le site internet www.kbl.lu/fr/notre-metier/clientele-institutionnelle/reglementation/. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Responsabilité

La responsabilité de Kredietrust Luxembourg S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Fiscalité

Le compartiment est soumis aux lois fiscales et aux règlements du Luxembourg. Selon votre propre pays de résidence, ceci pourrait avoir une incidence sur votre investissement.

Informations spécifiques

Le compartiment Essential Portfolio Selection - Natural Resources Equities peut émettre aussi d'autres classes d'actions. Des informations sur d'éventuelles autres classes d'actions commercialisées dans votre pays sont disponibles auprès de la société de gestion.

La SICAV Essential Portfolio Selection est composée de plusieurs compartiments. L'actif et le passif des différents compartiments sont dissociés en vertu de dispositions légales. L'investisseur a le droit de convertir les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions d'un autre compartiment. Il peut obtenir des informations sur les modalités d'exercice de ce droit sous la rubrique « Conversion d'actions » du prospectus, disponible sur le site internet www.kbl.lu.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Kredietrust Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02/07/2019.